

Membres	23
En exercice :	
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

## Commune de Arandon-Passins

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois le 24 octobre** à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à G. PINET), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN).

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELAND, Sylvain LONGUET (démissionnaire).

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

### **OBJET : CONVENTION AVEC LA CCBBD – CYCLE DE NATATION**

Dans le cadre de l'harmonisation des statuts, la Communauté de Communes exerce la compétence « transport pour la natation scolaire des élèves de classes de cycle 2 » depuis la rentrée scolaire 2020.

La mise en œuvre de cette compétence consiste à organiser et financer les transports de tous ces élèves quel que soit leur lieu de pratique.

A ce titre, il convient de renouveler la convention entre la Communauté de Communes et notre Commune.

Celle-ci a pour objet la définition dans lesquelles sont organisées et financées les séances de natation scolaire pour les classes de cycle 2. Cette convention sera annexée d'un document précisant :

- Le coût prévisionnel à la charge de la Commune pour les séances de natation à la piscine des Balcons du Dauphiné,
- Si la Commune est concernée, le coût prévisionnel du transport à la charge de la Commune, pour les classes de cycle 3 qui ont un transport partagé avec une classe de cycle 2.
- Pour les Communes dont les classes de cycle 2 se rendent sur un autre lieu de pratique, l'annexe précisera que la Commune ne financera aucun coût de transport pour les élèves de cycle 2.

Commune : Arandon- Passins

Cycles 2 Piscine Balcons du Dauphiné						
nom de l'école	Classes	Enseignants	Période	Coût du Transport	Coût des séances de natation prévisionnel *	Coût des séances de natation réalisées
	CP/CE1	Mme David	2	- €	500,00 €	
	CE1/CE2	Mme Michallat	2	- €	500,00 €	
	CE2/CM1	Mme Perraud	2	- €	500,00 €	
Cycle 3 Piscine Balcons du Dauphiné						
	CM2	Mme Lenotre	2	341,10 €	500,00 €	

Facturation				
montant total	remboursement du transport article 70875	coût des séances prévisionnel article 70632	Coût des séances réalisées	période de facturation
total période 1	- €			février 2024
total période 2	341,10 €	2 000,00 €	- €	février 2024
total période 3	- €	- €	- €	mai 2024
total période 4				août 2024
total période 5				août 2024
total période 6				
<b>total</b>	<b>341,10 €</b>	<b>2 000,00 €</b>		

Cycle 2	Financement des séances de natation	Mairie	Sou des écoles
		X	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité**

DIT que la Commune financera le coût de transports des élèves du cycle 3  
DIT que la Commune financera le coût de la location du bassin de Morestel qui s'élève à 2 000€  
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
SANDRIN Maria

